



Bulletin d'inscription à renvoyer
aux coordonnées suivantes :

Biocivam 11
Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès, à Trèbes
11 878 Carcassonne Cedex 9

Par fax

04 68 78 75 37

Par mail

biocivam.animation@orange.fr

Renseignements

04 68 11 79 38



LIEUX DE FORMATION

Le mardi 4 juin 2013 : Foyer Municipal de
Trausse Minervois

Les mardi 1 octobre et 10 décembre 2013 :
Salle Petite Cathare à la Chambre d'Agric-
ulture à Carcassonne

A SAVOIR!

Le crédit d'impôt à la formation:

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 21 heures en 2013, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 198,03 € (= 21 x 9,43 €). **Plus d'information auprès du Biocivam**

Les services de remplacement:

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation! **Service de Remplacement de l'Aude: 04 68 11 77 96**



FORMATION

Les cultures associées Céréales/Légumineuses en Agriculture Biologique



4 juin 2013 à Trausse Minervois,
1 oct. et 10 déc. à Carcassonne,



Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 38

**Relations agro-écologiques des associations de cultures céréales-légumineuses.
Itinéraires techniques et choix culturaux.—Accompagnement personnalisé
Freins et opportunités aux développements des cultures associées.**

En France, on estime à environ 50.000 ha les surfaces des associations céréales - légumineuses principalement destinées à l'autoconsommation dans les élevages. L'intérêt du développement de telles cultures est une meilleure exploitation des processus écologiques et des ressources du sol, notamment en azote et phosphore, et cela dans l'idée de réduire l'utilisation des intrants fertilisants. La mise en place de cultures associées céréales - légumineuses est une pratique innovante, particulièrement intéressante en agriculture biologique, mais qui requiert des compétences et connaissances précises afin d'assurer des bons rendements mais aussi des débouchés économiques.

Mardi 4 juin 2013 de 8h30 à 16h30 - Foyer Municipal de Trausse Minervois

Repas de midi: tiré du sac

- Principes des associations céréales-légumineuses: avantages et inconvénients
- Visite de parcelles: blé tendre/luzerne, blé dur/luzerne, orge/avoine/vesce 1ère et 2ème année, avoine/pois en semis direct...

Mardi 1 octobre 2013 de 9h00 à 17h30 - Chambre Agriculture Carcassonne

- Mise en place d'une culture associée céréales-légumineuses: objectifs de production, intégration dans le système de rotation bio, variétés, travail du sol, semis, matériel agricole, valeurs alimentaires.
- Connaissance du marché pour les cultures associées céréales-légumineuses bio

Octobre et novembre: 1 demi journée chez les participants intéressés

- Accompagnement personnalisé pour la mise en place de cultures associées

Mardi 10 décembre 2013 de 9h00 à 12h30 - Chambre Agriculture Carcassonne

- Echanges sur des difficultés rencontrées et des solutions à mettre en œuvre tant au niveau technique que commercial.

Intervenants: Max Haefliger, animateur Biocivam 11

- **Contact** Biocivam de l'Aude - 04 68 11 79 38 - biocivam.animation@orange.fr

Conditions de participation

- Être éligible au fonds de formation Vivéa
- Être adhérent(e) au Biocivam 11



BULLETIN D'INSCRIPTION

Cultures associées Céréales-légumineuses

Formation gratuite pour les adhérents du Biocivam

**A renvoyer avant le
lundi 30 septembre 2013**

Nom: _____ Prénom: _____

Raison sociale: _____

Date de naissance: / /

Adresse: _____

Tél.: _____

E-mail : _____

Agriculteur
Précisez le statut :

Salarié(e) agricole

En cours d'installation

Autres (précisez) :

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 60 € par chèque

Je suis à jour de mes cotisations sociales à la MSA (éligibilité au fonds Vivéa),

Je ne suis pas encore installé(e) et joins une attestation certifiant que je suis le parcours à l'installation (à demander au Point Info Installation)